



RENTRÉE des CLASSES

Lundi 4
septembre
2023

Sommaire

Adresses et téléphones utiles	2	Documents à fournir pour l'inscription en école primaire	11
Edito du Maire	3	Les vaccinations	11
Ville amie des enfants	4	Le conseil d'école	12
Calendrier des vacances scolaires 2022/2023	4	La coopérative scolaire : ressources et dépenses	12
« Liste-modèle » des fournitures scolaires	4	La restauration scolaire	13
Pour contacter les écoles de Champs-sur-Marne	5	Les structures péri & extra-scolaires	14-15
Des périmètres adaptés aux nouveaux besoins des quartiers	6-7	Le Pédibus	16
Les écoles et périmètres scolaires	8-9	La carte en'CHAMPS'tée	16
Rythmes scolaires et périscolaires	10	Actions lecture	17
Les « premiers pas »	10	Des études dirigées adaptées aux besoins des enfants	17
La présence, le jour de la rentrée	10	Les classes d'environnement	18
L'école maternelle : qu'est-ce que c'est ?	11	Une ville solidaire	19



Adresses et téléphones utiles

Service municipal Éducation

Mairie de Champs-sur-Marne - Tél. 01 64 73 48 48

Service municipal Éducation - Tél. 01 64 73 48 40

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45. Permanences le samedi matin de 9h à 12h, selon l'agenda disponible sur le site de la ville :

www.ville-champssurmarne.fr/images/tout_age/education/Calendrier_permanences_2023.pdf

Inspection de l'Éducation nationale

95, boulevard du segrais - 77185 Lognes

Tél. 01 85 76 30 32

Mail : ce.0772822z@ac-creteil.fr

Ministère de l'Éducation nationale

110, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. 01 55 55 10 10

www.education.gouv.fr/actu

Inspection Académique de Seine-et-Marne

18, quai Hippolyte Rossignol - 77000 Melun

Tél. 01 64 41 27 00 - www.ac-creteil.fr

Rectorat d'Académie de Créteil

4, rue Georges Enesco - 94010 Créteil

Tél. 01 57 02 60 00

Guide de la rentrée 2023/2024 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Conception/Rédaction/Photos : service municipal communication Tél. 01 64 73 48 38
Collection privée - Adobe Stock

Impression : Direct Impression - 26 bis boulevard de Beaubourg - 77184 Émerainville
Distribution : Le Diffuseur

Édito du Maire



Aujourd'hui, en France, l'Éducation nationale n'est pas adaptée aux changements de notre société et le gouvernement et les politiques qui ne le condamnent pas n'entendent pas l'urgence, l'insoutenable situation mais, en plus, en signe la fin. Ce mensonge et cette surdité sont une insulte à l'encontre de notre communauté éducative et aux besoins de nos enfants. « *L'école faisons la ensemble* », disent-ils... ! Les annonces du ministère et du président de la République n'ont pas dupé les enseignants. L'effet de communication, pour montrer qu'enfin on revalorise, est bien évidemment un mensonge et un calcul.

Chiche, comme le titre le quotidien « Le Parisien ».

Dans un récent courrier, l'Inspecteur de l'Éducation nationale nous informe : « *qu'à l'issue du travail d'analyse de la situation des écoles de votre commune lors du CSAD du 25 mai...* », les mesures prévues pour la rentrée 2023 seraient :

- fermeture à l'école élémentaire des Deux Parcs ;
- fermeture ULIS TFA à l'école maternelle des Deux Parcs, remplacée par un Pôle d'Enseignement pour Jeunes Sourds.

L'école des Deux Parcs est quasiment la seule école primaire de la région parisienne à enseigner la langue des signes. Nous n'avons jamais « demandé ce privilège », nous en avons cependant assumé toutes les conséquences, toutes les contraintes, les frais spécifiques...

Nous sommes pour l'école inclusive. Mais pour atteindre cet objectif, toutes les communes doivent prendre leur part. Cela permettrait de mieux gérer l'hétérogénéité du public et les diverses formes de handicap, mieux prendre en compte les difficultés face aux apprentissages et mieux répondre au mal-être très important des professeurs qui ne sont pas formés aux réalités du terrain, qui ne trouvent plus sens à ce qu'ils font.

Meilleures conditions d'accueil des élèves - pas plus de 25 élèves par classe (pas plus de 20 quand il y a des « tout-petits »), dédoublement des classes en primaire, plus d'enseignants que de classes pour les remplacements.

Voici nos demandes - simples et gage de réussite pour toutes et tous (élèves et enseignants).

*Maud Tallet,
Maire de Champs-sur-Marne*

Champs-sur-Marne Ville amie des enfants



unicef
pour chaque enfant

Le titre « Ville amie des enfants » a été créé par l'UNICEF et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002.

Il est attribué aux villes qui développent une véritable politique en direction de l'Enfance.

La ville de Champs-sur-Marne s'investit depuis longtemps déjà dans le cadre d'actions diverses et variées pour le bien-être des enfants et des jeunes. Santé, éducation, culture, sport, sciences, loisirs... Recevoir ce titre est une reconnaissance pour la ville de Champs-sur-Marne, pour tous les enfants et les professionnels qui travaillent chaque jour pour leur bien-être.



Calendrier des vacances scolaires 2023/2024

Service-Public.fr **METAMILLE**

METROPOLE

Vacances scolaires 2023-2024

- Zone A** : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- Zone B** : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
- Zone C** : Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.
- Corse** : Bastia, Ajaccio.

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Retour des élèves	Lundi 4 septembre 2023			NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			NC
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 26 février 2024	NC
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024	NC
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.
Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.
* informations non connues

Une « liste-modèle » des fournitures scolaires est disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale www.education.gouv.fr tapez "Liste fournitures" dans le moteur de recherche.

FORUM DES ACTIVITÉS

sportives, culturelles et de loisirs
des associations et services municipaux

Samedi 9 septembre 2023
de 14h-17h
Gymnase Jean Jaurès

Pour contacter les écoles de Champs-sur-Marne

Les écoles maternelles

Il y a 10 écoles maternelles - (975 enfants).

Deux Parcs - Cours des Deux Parcs

Tél. 01 60 05 12 36

Mail : ce.0771786Y@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Morvan

Joliot Curie - Allée Joliot Curie

Tél. 01 60 05 09 21

Mail : ce.0771895S@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Barrière

La Faisanderie - 3, mail des Tilleuls

Tél. 01 64 68 91 90

Mail : ce.0772050K@ac-creteil.fr

Direction : en cours de nomination

La Garenne - Rue de la Garenne

Tél. 01 64 68 90 35

Mail : ce.0770401T@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Godet-Brossard

Le Luzard - 1, allée Eugène Pottier

Tél. 01 60 06 21 27

Mail : ce.0771849S@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Larmer

Nesles - Boulevard du Nesles

Tél. 01 64 68 93 81

Mail : ce.0771821L@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Cinaur-Menouar

Olivier Paulat - Allée Olivier Paulat

Tél. 01 60 05 09 22

Mail : ce.0770402U@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Coquin

Pablo Picasso - Allée des Noyers

Tél. 01 64 68 32 51

Mail : ce.0771943U@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Charles

Paul Langevin - 1, allée Paul Langevin

Tél. 01 64 68 26 03

Mail : ce.0771861E@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Lavoye

Pyramides - Allée de Gizeh

Tél. 01 60 05 39 34

Mail : ce.0771625Y@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Suzon

Les écoles élémentaires

Il y a 10 écoles élémentaires - (1750 enfants).

Deux Parcs - Cours des Deux Parcs

Tél. 01 60 05 19 81

Mail : ce.0771837D@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Dupieux

Henri Wallon - 11, rue Nelson Mandela

Tél. 01 64 68 40 49

Mail : ce.0772045E@ac-creteil.fr

Directeur : M. Séleaudoux

Joliot Curie - Allée Joliot Curie

Tél. 01 60 05 05 46

Mail : ce.0771944V@ac-creteil.fr

Direction : En cours de nomination

Le Luzard - 1, allée Eugène Pottier

Tél. 01 60 06 02 26

Mail : ce.0771868M@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Laurent

Lucien Dauzié - 20, avenue Victor Hugo

Tél. 01 64 80 50 63

Mail : ce.0771429k@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Vincent-Bonnieu

Nesles - Boulevard du Nesles

Tél. 01 64 68 63 09

Mail : ce.0771867L@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Brahimi

Olivier Paulat - Allée Olivier Paulat

Tél. 01 60 05 19 33

Mail : ce.0770403V@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Petit

Pablo Picasso - Allée des Noyers

Tél. 01 60 06 37 32

Mail : ce.0771942T@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Volet-Goubert

Paul Langevin - 1, allée Paul Langevin

Tél. 01 60 06 37 90

Mail : ce.0771866K@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Branchu

Pyramides - Allée de Gizeh

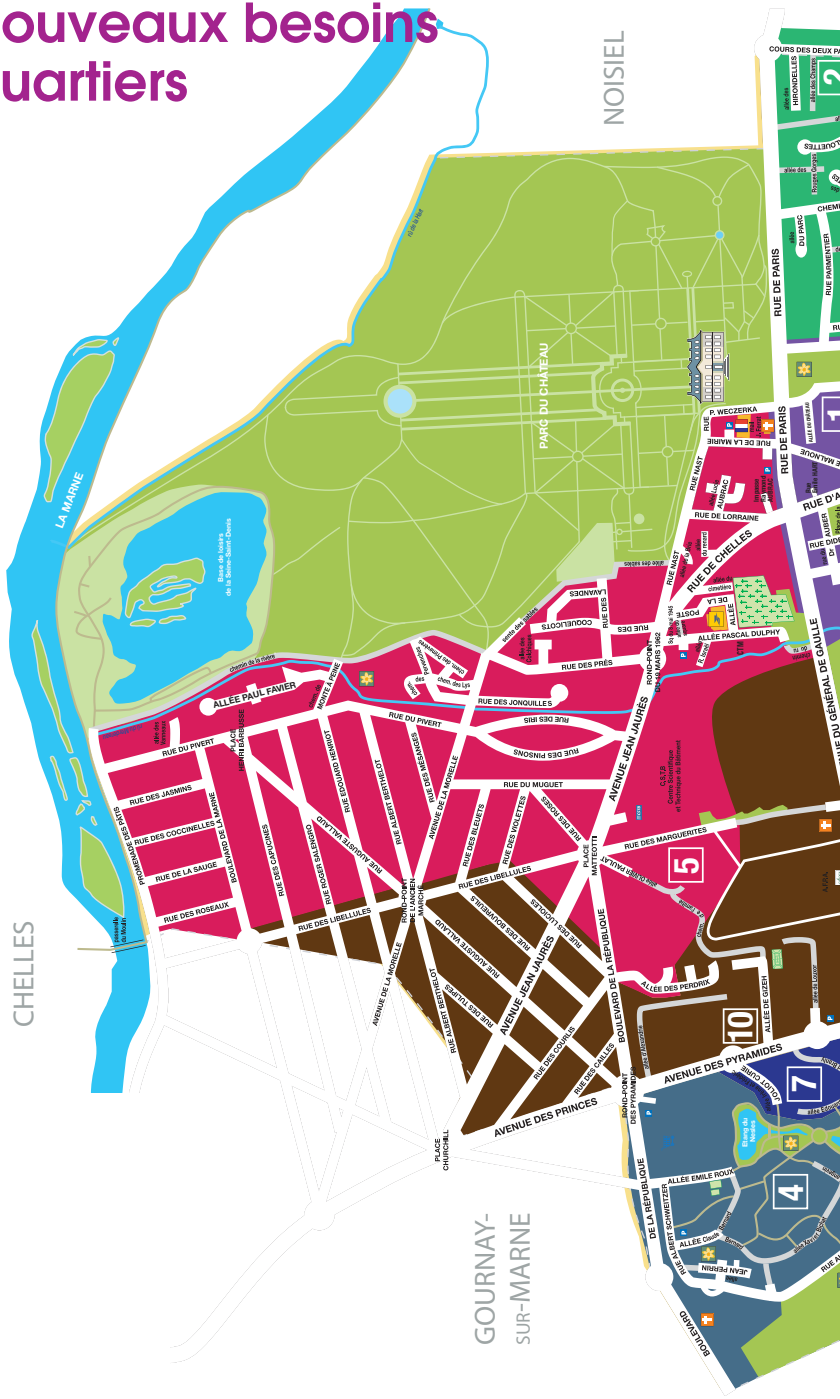
Tél. 01 60 05 14 14

Mail : ce.0771606C@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Sabatier

Voir plan, pages suivantes.

Des périmètres adaptés aux nouveaux besoins des quartiers





Les écoles et périmètres scolaires

- 1** LUCIEN DAUZÉ/LA GARENNE
- 2** DEUX PARCS
- 3** LE NESLES
- 4** PAUL LANGEVIN
- 5** OLIVIER PAULAT
- 6** LA FAISANDERIE/HENRI WALLON
- 7** JOLIOT CURIE
- 8** PABLO PICASSO
- 9** LE LUZARD
- 10** LES PYRAMIDES

1 • LUCIEN DAUZÉ/LA GARENNE

Allée des pins
 Allée du Ruisseau
 Ave Gl. de Gaulle N°1 au N°29 (impairs)
 Ave Gl. de Gaulle N°2 au N°22 (pairs)
 Avenue Victor Hugo (sauf N°50)
 Rue Chico Mendès
 Rue Cuvier
 Rue d'Alsace
 Rue Darwin
 Rue de la Garenne
 Rue de Malhoue N°1 au N°39 (impairs)
 Rue de Malhoue N°2 au N°50 (pairs)
 Rue de Paris N°1 au N°36 (pairs et impairs)

Rue Diderot
 Rue du Docteur Auber
 Rue Pasteur
 Rue Paul Bert
 Rue Von Linne
 Villa Madeleine
 Allée du Château
 Rue Emile Hart

2 • DEUX PARCS

Allée des Allouettes
 Allée des Bergeronnettes
 Allée des Fauvettes
 Allée du Parc
 Chemin de la Calotte
 Chemin du Canal

6 • LA FAISANDERIE/HENRI WALLON

Allée Blaise Pascal
 Allée des Charmilles
 Allée des Chataigniers
 Allée des Erables
 Allée des Sorbiers N°1 au N°3 (pairs et impairs)
 Allée des Thuyas
 Allée Youri Gagarine
 Avenue Ampère
 Bd Archimède (hors N°13)

Bd Copernic
 Bd Descartes
 Bd du Bois de Grâce
 Bd Newton
 Mail des Tilleuls
 Place des Acacias
 Place du Bois de Grâce
 Rue Jean Wiener N°1 - 3 - 5 - 7 (impairs)

Rue Nelson Mandela
 Square des Bouleaux
 Square des Genevriers
 Rue Gallinée
 Allée de la Clairière
 Allée des Sauches Vertes
 Allée du Bois Moussu

9 • LE LUZARD

Allée Anatole France
 Allée Auguste Blanqui
 Allée de la Pommerate
 Allée Emile Zola
 Allée Eugène Pottier
 Allée Eugène Varlin
 Allée George Sand
 Allée Guy de Maupassant
 Allée Jean Baptiste Clément
 Allée Jules Guesde
 Allée Jules Vallés
 Allée Louise Michel
 Avenue Victor Hugo N°50
 Chemin d'Emerainville
 Chemin Armand Lanoux
 Chemin de la Fontaine aux coulons
 Cours du Luzard N°1 au N°4 (pairs et impairs)
 Impasse Clos des Vignes
 Impasse de la Fontaine
 Impasse Victor Hugo
 Route de Malhoue N°1 au N°23 (impairs)
 Route de Malhoue N°12 au N°16 (pairs)
 Rue de Malhoue N°52 au N°66 (pairs)
 Rue de Malhoue N°41 au N°61 (impairs)
 Rue Roger Vaillant
 Rue Simone de Beauvoir

7 • JOLIOT CURIE

Allée Edouard Branly
 Allée Joliot Curie

10 • LES PYRAMIDES

Allée d'Alexandrie

Chemin du Luzard
Rue Cahen d'Anvers
Rue de Paris N°38 au N°88 (pairs et impairs)
Rue Henriette Lebon
Rue Jean Moulin
Rue Lionel Hurlébizé
Rue Parmentier
Square des Garennes
Square du Gerfaut
Square du Veneur
Rue des Rouges Gorges
Allée des Hirondelles

3•LE NESLES

Allée de la Tour
Allée des Cormouillers
Allée des Frères
Allée des Maronniers
Allée des Sorbiers à partir N°5 (pairs et impairs)
Allée du Taillis
Bd des Nesles
Bd Archimède N°13
Place des Aubépinés
Rue Jean Wiener N°9 au N°29 (impairs)
Allée de la Lisière

4•PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard
Allée Emile Roux
Allée Jean Perrin
Allée Paul Langevin
Allée Xavier Bichat
Bd de la République N°41 au N°125 (impairs)
Bd de la République N°52 au N°60 (pairs)

8•PABLO PICASSO

Allée Albert Camus
Allée Claude Monet
Allée Fernand Léger
Allée Georges Braque
Allée Henri Matisse
Allée Jacques Prévert
Allée Marc Chagall
Allée Marguerite Duras
Allée P. Mendes France
Allée Paul Cézanne
Allée Paul Eluard
Allée Robert Desnos
Ave Paul Cézanne
Cours du Lizard N°6 au N°32 (pairs et impairs)
Mail Elsa Triolet
Mail Vincent Van Gogh
Place Pablo Picasso
Rue Léonard de Vinci

Rue A. Vallaud N°2 au N°42 (pairs)
Rue de Lorraine
Rue de la Sauge
Rue des Bleuets
Rue des Capucines sauf N°47 au N°51 (impairs)
Rue des Capucines sauf N°60 au N°62 (pairs)
Rue des Coccinelles
Rue des Iris
Rue des Jasmins
Rue des Libellules N°1 au N°21 (impairs)
Rue des Libellules N°2 au N°20 (pairs)
Rue des Mésanges
Rue de la Mairie
Rue Nast
Rue Pierre Weckerka
Rue des Pinsons
Rue des Prés
Rue des Roseaux
Rue des Roses
Rue des Vanneaux
Rue des Violettes
Rue du Muguet
Rue du Piver
Rue Ed. Henriot sauf N°55 au N°67 (impairs)
Rue Ed. Henriot sauf N°58 au N°70 (pairs)
Rue R. Salengro sauf N°52 au N°60 (pairs)
Rue R. Salengro sauf N°57 au N°67 (impairs)
Rue des Coquelicots
Rue des Lavandes
Sente des Sables

Allée de Giseh
Allée des Perdrix N°24 au N°38 (pairs)
Allée des Perdrix N°27 au N°57 (impairs)
Ave de la Morelle N°1 au N°17 (impairs)
Ave de la Morelle N°2 au N°16 (pairs)
Ave des Princes N°11 au N°31 (impairs)
Ave Gl'de Gaulle N°31 au N°93 (impairs)
Ave Jean Jaurès N°1 au N°45 (impairs)
Ave Jean Jaurès N°2 au N°60 (pairs)
Avenue des Pyramides
Bd de la République N°28 au N°48 (pairs)
Bd de la République N°9 au N°39 (impairs)
Rue A. Berthelot N°49 au N°83 (impairs)
Rue A. Berthelot N°54 au N°86 (pairs)
Rue A. Vallaud N°43 au N°119 (impairs)
Rue A. Vallaud N°44 au N°112 (pairs)
Rue des Bouvreuils
Rue des Caillès
Rue des Capucines N°47 au N°51 (impairs)
Rue des Capucines N°60 au N°62 (pairs)
Rue des Courtils
Rue des Libellules N°22 au N°66 (pairs)
Rue des Libellules N°23 au N°59 (impairs)
Rue des Lucioles
Rue des Tulipes
Rue Ed. Henriot N°55 au N°67 (impairs)
Rue Ed. Henriot N°58 au N°70 (pairs)
Rue R. Salengro N°52 au N°60 (pairs)
Rue R. Salengro N°57 au N°67 (impairs)
Allée Louxor

Pour tenir compte des critères de proximité, les écoles sont regroupées par secteur de la façon suivante :

- La Faisanderie/Henri Wallon/Le Nesles • Lucien Dauzié /La Garenne /Les Deux Parcs
- Pablo Picasso/Le Luzard • Joliot Curie/Paul Langevin • Pyramides/Olivier Paulat

Ainsi, si la capacité d'accueil d'une école ne permet pas de nouvelles inscriptions, une affectation sur l'autre école du secteur sera proposée aux familles.

Rythmes scolaires et périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h					
8h20					
11h30					
13h30					
16h30					
19h					

Temps scolaire Temps périscolaire Pause méridienne

Les “premiers pas” ...

Concernant les enfants qui n'auront pas encore 3 ans dans l'année 2023 (enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2021), leur admission à l'école ne peut se faire que dans la limite des places disponibles. Les demandes seront donc étudiées en concertation avec les directeurs des

écoles le 1^{er} jour de la rentrée scolaire en fonction des effectifs. Quel que soit l'âge d'entrée en maternelle, les enfants y seront scolarisés jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.



La présence, le jour de la rentrée

Toute absence le jour de la rentrée, sans « mot d'excuse », peut être considérée comme un « élève en moins » pour l'Éducation nationale. Cela peut entraîner, en fonction du nombre « d'absents » ce jour-là, la fermeture définitive d'une classe !

L'école maternelle : qu'est-ce que c'est ?

L'école primaire regroupe l'école maternelle et l'école élémentaire organisées en 3 cycles :

- **cycle 1** de la petite section à la grande section = *cycle des apprentissages premiers*,
- **cycle 2** du CP au CE2 = *cycle des apprentissages fondamentaux*,
- **cycle 3** du CM1 au CM2 = *cycle de consolidation qui se poursuit en classe de 6^{ème}*.

Les enseignements se déroulent sur une durée de 24 heures réparties du lundi matin au vendredi après-midi (hors mercredi), 36 semaines par an.

- *De la petite à la grande section, les enfants apprennent à vivre ensemble, à communiquer avec les adultes et les autres enfants. Ils découvrent le monde qui les entoure et préparent leur entrée à l'école élémentaire.*
- *L'école maternelle travaille en liaison avec tous les systèmes d'accueil éducatif de la petite enfance. Elle a toute sa place dans le rapport qui s'établit entre les besoins, l'offre d'accueil et les possibilités locales.*

L'école maternelle joue un rôle d'accueil éducatif de qualité, particulièrement dans les secteurs difficiles. Elle est le lieu de la première scolarisation.

Elle a pour finalité d'aider chaque enfant à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences, selon des démarches adaptées, afin de préparer sa réussite au cours préparatoire. L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.

Que va apprendre votre enfant ?

Les apprentissages se structurent autour des domaines d'activité suivants :

- s'approprier le langage ;
- agir et s'exprimer avec son corps ;
- découvrir l'écrit ;
- découvrir le monde ;
- devenir élève ;
- percevoir, sentir, imaginer, créer...

Documents à fournir pour l'inscription en école primaire

- Livret de famille • Carnet de santé • Justificatif de domicile •
- Numéro de la caisse d'allocations familiales •
- Photocopie du jugement en cas de séparation ou divorce des parents •

Les vaccinations

Un certificat de santé est exigé pour l'admission de chaque élève dans tout établissement d'enseignement. Vous devez présenter le carnet de vaccination de votre enfant à jour.

Soyez vigilant sur les dates de rappel.

Pour l'entrée à l'école primaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est le DT-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

Des vaccins contre huit autres maladies sont vivement recommandés, sauf pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018 pour qui ils deviennent obligatoires : coqueluche, haemophilus influenzae B, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.

Le conseil d'école

Parce que l'école, c'est l'affaire de tous...

Le conseil d'école est une instance essentielle. Un lieu d'écoute, de dialogue, d'échanges... de la communauté éducative. Le conseil d'école est constitué dans chaque école maternelle et élémentaire pour l'année scolaire.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Composition :

- le directeur de l'école et les enseignants,
- les représentants élus des parents,
- le maire ou son représentant, un élu municipal,
- le délégué départemental de l'Éducation nationale.

À titre consultatif, le directeur peut inviter d'autres personnes suivant l'ordre du jour (ex : un psychologue scolaire, un représentant d'association...).

Quelques attributions du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école,
- est associé à l'élaboration du projet d'école.

La coopérative scolaire : ressources et dépenses

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre. Ses ressources proviennent du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...), de dons, de subventions et de la cotisation de ses membres.

Les versements à la coopérative scolaire sont volontaires; en aucun cas, il n'est exigé de participation financière des parents. En vertu du principe de solidarité, aucun élève ne peut être écarté du bénéfice d'une activité financée par la coopérative scolaire au motif que ses parents n'ont pas participé à son financement.

(Source Eduscol-ministère de l'Éducation nationale).



La restauration scolaire



La pause méridienne est un temps éducatif dans l'école.

Un groupe de travail restauration se réunit tous les deux mois pour examiner les animations et les menus proposés.

Un prestataire fournit les repas des restaurants scolaires, des accueils de loisirs et des structures petite enfance. La restauration scolaire est soumise à des règles très strictes en matière d'hygiène alimentaire, de fabrication des repas et de stockage des produits. Pour encore mieux en garantir une traçabilité complète et un contrôle microbiologique constant, la restauration collective à Champs-sur-Marne est quotidiennement placée sous la surveillance d'un laboratoire de contrôle indépendant certifié, ACM.

Chaque année, plus de 220 000 repas et 100 000 goûters sont servis dans les écoles.

Enfants hautement allergiques

Pour chaque enfant allergique présentant un trouble de la santé individualisé, la Municipalité facilite, sous certaines conditions, l'accueil au restaurant scolaire en formalisant un Protocole d'Accueil des Enfants (P.A.E.). Ce protocole distinct du P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé),

établi avec l'école, est contractualisé entre la famille, le directeur du centre de loisirs et de restauration et par la Municipalité. Pour être accepté, le P.A.E. devra être validé par un médecin. Lorsque les parents doivent prévoir tout ou partie du repas, une tarification spécifique est adaptée sur la base de la participation familiale. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le service municipal Enfance au 01 64 73 48 50.

La lettre de la restauration

« **Les pieds dans le plat** » informe chaque mois les parents des menus. Tout au long de l'année, découverte de nouvelles saveurs à travers des repas à thème et des animations : la semaine du goût (octobre), la semaine fruits et légumes, table en fête... « **Les pieds dans le plat** » est consultable sur le site de la ville : www.ville-champssurmarne.fr

- Les tarifs des restaurants scolaires sont établis suivant votre participation familiale.
- L'enfant doit être en possession de la carte en 'CHAMPS' tée.
- Le « badgeage » quotidien est obligatoire.

Les structures péri & extra-scolaires

La Municipalité propose de nombreuses activités de loisirs et d'éveil, durant l'année scolaire et pendant les vacances. Ces temps sont "encadrés" par des équipes diplômées et qualifiées. Chaque année, une attention particulière est portée à la formation professionnelle des animateurs.

L'accueil périscolaire

Le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 19h, lundi, mardi, jeudi et vendredi, tous les jours d'école, avant et après l'école. Pour permettre aux parents de bénéficier d'une structure d'accueil fiable et sécurisée avec les animateurs du service municipal Enfance, avant et après l'école.



Les accueils de loisirs

Toutes sortes de jeux, d'inventions et d'expérimentations permettent aux enfants de découvrir leur environnement : activités sportives, manuelles, culturelles, d'expression, sorties... C'est aussi l'occasion de se construire avec les autres, de participer à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers : grands jeux, expositions, rallyes, chorale, ateliers musique, spectacles... C'est un espace de liberté, de détente et de choix.

Renseignements : service municipal Enfance - Tél. 01 64 73 48 50

Inscriptions : directement à l'accueil de loisirs.

Pour une première inscription, une rencontre est nécessaire avec le directeur de la structure pour l'établissement du dossier.

Deux formules d'accueil des enfants sont proposées aux familles :

Les accueils de loisirs « classiques » à la journée

Ouverts les mercredis de 7h à 19h en période scolaire et du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 en période de vacances scolaires.

Attention! Préinscription indispensable sur les périodes de vacances scolaires. Certains accueils de loisirs sont regroupés pendant les vacances.

Les accueils de loisirs « ouverts » à la journée (sans repas, ni goûter)

- Les mercredis de 14h à 18h, ouverts aux enfants et à leurs familles en période scolaire et du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h en période de vacances scolaires.

SITES PÉRISCOLAIRES

LUCIEN DAUZIÉ

Avenue Victor Hugo - Tél. 01 64 80 50 70

LA GARENNE

Rue de la Garenne - Tél. 01 60 05 38 73

DEUX PARCS

Cours des Deux Parcs - Tél. 01 60 05 15 63

OLIVIER PAULAT

Allée Olivier Paulat - Tél. 01 60 06 30 30

LES PYRAMIDES

Allée de Gizeh - Tél. 01 64 62 26 21

JOLIOT CURIE

Allée Joliot Curie - Tél. 01 60 06 63 49

PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard - Tél. 01 64 68 61 05

LE NESLES

Boulevard du Nesles - Tél. 01 64 68 55 32

HENRI WALLON

Rue Nelson Mandela - Tél. 01 64 68 40 55

LA FAISANDERIE

Mail des Tilleuls - Tél. 01 64 68 55 78

PABLO PICASSO

Allée des Noyers - Tél. 01 64 68 99 28

LE LUZARD

Allée Eugène Potier - Tél. 01 64 68 17 51

RAPPEL : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

- Les élèves de la Faisanderie et de Henri Wallon sont accueillis à Henri Wallon.
- Les élèves de Joliot Curie sont accueillis à Paul Langevin.

ACCUEILS DE LOISIRS "Classiques"

VICTOR HUGO

Avenue Victor Hugo - Tél. 01 64 80 50 70

(Lucien Dauzié - La Garenne
Deux Parcs - Olivier Paulat)

PAUL LANGEVIN

Allée Claude Bernard - Tél. 01 64 68 61 05

(Les Pyramides - Joliot Curie
Paul Langevin)

BOIS DES ENFANTS

Allée de la Lisière - Tél. 01 64 68 68 84

(Le Nesles - Henri Wallon
La Faisanderie)

VIGNES DU BAILLY

Route de Malnoue - Tél. 01 60 95 12 93

(Pablo Picasso - Le Luzard)

ACCUEILS DE LOISIRS "Ouverts"

DEUX PARCS

Cours des Deux Parcs - Tél. 01 60 05 15 63

(Lucien Dauzié - La Garenne
Deux Parcs - Olivier Paulat)

JOLIOT CURIE

Allée Joliot Curie - Tél. 01 60 06 63 49

(Les Pyramides - Joliot Curie
Paul Langevin)

LE NESLES

Boulevard du Nesles - Tél. 01 64 68 55 32

(Le Nesles - Henri Wallon
La Faisanderie)

PABLO PICASSO

Allée des Noyers - Tél. 01 64 68 99 28

(Pablo Picasso - Le Luzard)



Le Pédibus

15 lignes. Un «bus à pied» pour accompagner vos enfants à l'école.

L'autobus pédestre ou Pédibus a tout du bus : lignes, arrêts, horaires, terminus... mais pas de moteur ! Des animateurs du service municipal Enfance accompagnent à pied, matin et soir, du lundi au vendredi sauf le mercredi, un groupe d'enfants, sur le trajet «domicile-école», tout en faisant des arrêts sur le trajet pour prendre les enfants qui rejoignent le Pédibus.



Le «conducteur du Pédibus» dispose de la liste des enfants «passagers» pour le «transport». Comme pour un bus, si un «passager» manque le départ, celui-ci ne l'attendra pas et il sera sous la responsabilité de sa famille.

Le «Pédibus» conduit uniquement les enfants des écoles élémentaires vers les groupes scolaires suivants :

- école du Nesles
- école Henri Wallon
- école Olivier Paulat
- école des Pyramides
- école Lucien Dauzié
- école Lucien Dauzié
- école du Luzard.

Renseignements :

service municipal Enfance Tél. 01 64 73 48 50

Inscription sur votre site périscolaire

dès le mois de septembre 2023



La carte en'CHAMPS'tée

ATTENTION : une réflexion est actuellement en cours pour modifier les modalités d'inscription aux activités périscolaires et pourrait amener à la disparition de la carte en'CHAMPS'tée pendant l'année scolaire.

Les prestations «à la carte»

La carte en'CHAMPS'tée est attribuée à chaque enfant, dès son inscription aux services périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration, accueil de loisirs). Cette carte est nominative et valable pour toute la durée de la scolarité de l'enfant. Elle fonctionne avec les bornes installées dans les équipements municipaux. La carte est utilisée une fois par jour par l'enfant pour les réservations de la journée. En cas d'oubli : les responsables municipaux disposent d'une

carte «administrateur» pour inscrire votre enfant. Les informations sont remises à jour chaque année par le service municipal Régie, sans formalité de votre part. Vous devez cependant faire établir votre participation familiale au cours de l'été dès réception de l'avis d'imposition 2023 et ce avant la rentrée de septembre. Une fois par mois, vous recevrez une situation de compte détaillée.

Renseignements : service municipal Régie

Tél. 01 64 73 48 27

Actions lecture

Chaque année, pour mieux accompagner leur passage en CP, les élèves de grande section maternelle reçoivent chacun un dictionnaire mini-débutants CP/CE1. De même, les élèves de CM2 reçoivent un dictionnaire des collèges, un outil pour les aider jusqu'à l'obtention du brevet des collèges, en 3^{ème}.

Autre action municipale, au CP, dès que les enfants commencent à défricher le monde des mots, chaque élève est abonné à la série Killimax de l'Ecole des Loisirs. Pendant toute l'année scolaire, à partir de novembre, chaque enfant voit sa bibliothèque personnelle s'enrichir d'un livre par mois, à partager avec ses parents. Un travail de lecture pourra aussi être effectué en classe.



Chaque fin d'année, les élèves de grande section de maternelle et de CM2 reçoivent leur dictionnaire.

Études dirigées adaptées aux besoins des enfants

Depuis la rentrée 2019, afin d'améliorer l'organisation de ce service municipal notamment en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, **la ville fournit le goûter aux enfants fréquentant le service d'étude**. Cette initiative devant également permettre de proposer un goûter équilibré à l'ensemble des enfants.

Pour la rentrée scolaire 2023/2024

- **Inscription** : se présenter au service municipal Éducation en mairie à partir du lundi 10 juillet 2023 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin selon l'agenda disponible sur le site de la ville : www.ville-champssurmarne.fr/images/tout_age/education/Calendrier_permanences_2023.pdf
- **Période de fonctionnement** : à partir du lundi 18 septembre 2023 jusqu'à la fin juin 2024.
- **Participation familiale au service d'étude**
 - Pour les enfants fréquentant l'accueil du soir après l'étude :
 - 2,85 €** par séance d'étude et par enfant,
 - 2,30 €** par séance d'étude et par enfant à partir du 2^{ème} enfant.
 - Pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil du soir après l'étude :
 - 3,65 €** par séance d'étude et par enfant,
 - 3,10 €** par séance d'étude et par enfant à partir du 2^{ème} enfant.
- **Informations complémentaires** :
 - l'inscription est obligatoire pour au moins 2 séances par semaine,
 - attention, le nombre de places est limité dans chaque école,
 - la charte des études dirigées est disponible au service municipal Éducation.
- **Horaires de fonctionnement de l'étude** :
 - 16h30-17h : goûter,
 - 17h-18h : étude.



Les classes d'environnement

La commune de Champs-sur-Marne organise chaque année des séjours pour toutes les classes de CM2 et, si c'est le cas, les classes à double niveau.

L'objectif est de faire partir chaque enfant au moins une fois dans sa scolarité.

Les classes d'environnement ne sont pas financées par l'Éducation nationale. La participation des familles représente entre 10 et 60% du coût du séjour en fonction de la participation familiale.

La classe d'environnement est une période privilégiée pour les enfants et leur enseignant, qui vont vivre « autre chose » ensemble, dans un lieu choisi par les enseignants et sur un projet pédagogique précis.

C'est l'épanouissement de chacun par l'apprentissage ailleurs, autrement.

La mise en place des classes d'environnement nécessite plusieurs phases de préparation, de suivi, de bilan avec les différents partenaires (enseignants, parents d'élèves, inspection académique, animateurs...).

C'est l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL) qui, depuis de nombreuses années, ayant démontré la qualité des prestations offertes, a été choisie comme partenaire privilégié pour l'organisation des classes d'environnement.

Les enseignants ont aussi la possibilité d'organiser des séjours autonomes.

Une subvention est alors versée à l'OCCE, coopérative de l'école, calculée par enfant en fonction du coût moyen des classes d'environnement.

Les enseignants sont volontaires pour participer aux classes d'environnement.



Le coût moyen, par enfant, d'un séjour en classe d'environnement : 980 €.
L'aide apportée, conséquente, s'adresse à toutes les familles champsiennes.

Une ville solidaire

La participation familiale

Pour favoriser l'égal accès aux services municipaux, la participation familiale bénéficie à l'ensemble de la population champésienne grâce à l'application de tarifs dégressifs en fonction des revenus mensuels et de la composition familiale. Il s'applique à l'ensemble des actions municipales en direction des enfants : restauration scolaire, accueils de loisirs, centres de vacances, classes de découvertes...

Pour faire établir votre participation familiale

En mairie, au service municipal Régie - Tél. 01 64 73 48 27

Du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture. Le samedi matin selon l'agenda disponible sur le site de la ville :

www.ville-champssurmarne.fr/images/tout_age/education/Calendrier_permanences_2023.pdf.

L'établissement de la participation familiale est indispensable pour bénéficier des tarifs suivant vos capacités contributives sur toutes les prestations municipales.

Pièces à fournir

Pour toutes les familles

- L'avis d'imposition de 2023 pour les revenus de 2022.
- L'Attestation de paiement des prestations de la caisse d'allocations familiales de 2023.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Si nouvelle naissance, le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance.
- En cas de changement de situation familiale (divorce, séparation, etc.) un jugement de divorce ou un justificatif de la séparation.

Pour les personnes hébergées

- L'avis d'imposition 2023 pour les revenus de 2022 de l'hébergeant.
- L'Attestation de paiement des prestations de la caisse d'allocations familiales de 2023 de l'hébergeant.
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois .
- Une attestation d'hébergement de moins de 3 mois signée par l'hébergeant.

VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

unicef pour chaque enfant

Renouvellement de votre participation familiale pour l'année scolaire 2023-2024

Pour les activités enfance et jeunesse

À partir du 19 juin prochain et jusqu'au 23 septembre inclus

Soit par voie dématérialisée à l'adresse mail : fichetarifaire@ville-champssurmarne.fr

Soit en Mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, ou bien les samedis 24 juin, 8 et 22 juillet, 19 et 26 août, 2, 9 et 16 et 23 septembre de 9h à 11h45.

Pour le calcul des TARIFS des services municipaux

Renseignements : Service municipal Régie 01 64 73 48 27

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, sachez que la commune ne peut transmettre ni utiliser vos données sans votre consentement. Vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification.

ATTENTION

Le non renouvellement du calcul de la participation familiale entraînera une facturation au tarif maximum sans aucune mesure de rétroactivité.

Renouvellement de la participation familiale à l'été 2023 pour l'année scolaire 2023/2024.



Au mois de juin, des dictionnaires
seront remis aux élèves
de grande section de maternelle,
ainsi qu'aux élèves de cm2



Renseignements :
Service municipal Éducation - Tél. 01 64 73 48 40